

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

À UNE SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 4 juin 2012 à la salle du conseil au 3115, chemin Capelton, North Hatley

SONT PRÉSENTS la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar, Messieurs Claude B. Meilleur, Guy Larkin, Martin Primeau, Vincent Fontaine et D'Arcy Ryan

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Pierre A. Levac

EST AUSSI PRÉSENTE Madame Liane Breton, directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 7 mai 2012
4. Suites au procès-verbal du 7 mai 2012
5. Adoption du procès-verbal du 10 mai 2012
6. Suites au procès-verbal du 10 mai 2012
7. Période de questions des visiteurs
8. Convention avec la MRC Memphrémagog
9. Postes Canada – Canton de Hatley
10. Plan d'intervention infrastructures
11. Avis de motion règlement n° 2012-06
12. Adoption du premier projet règlement n° 2012-06
13. P.I.I.A., chemin Highland
14. P.I.I.A., 1595 chemin Capelton
15. Subvention de la route verte
16. Dépôt des états financiers 2011
17. Réserve carrières et sablières 2011
18. Fonds parcs et terrains de jeux
19. Réserve des règlements d'emprunt 2011
20. Mandat de signatures - acquisition des lots n° 4 775 207 et n° 4 775 210
21. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal PAARRM
22. Soumission pavage chemin Dunant
23. Soumission pavage secteur Belvédère sud
24. Demande du Ministère des Transports du Québec
25. Reddition de comptes Ministère des Transports du Québec
26. Adoption des comptes à payer
27. Correspondance
28. Divers
29. Clôture de la séance

12-06-04.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

12-06-04.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-06-04.03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MAI 2012

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance du 7 mai 2012 soit adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

12-06-04.04

SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 7 MAI 2012

Aucune suite

12-06-04.05

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 MAI 2012

IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance du 10 mai 2012 soit adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-06-04.06

SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 10 MAI 2012

Aucune suite

12-06-04.07

PÉRIODE DE QUESTIONS DES VISITEURS

Monsieur Marc Blais informe le conseil que chaque conseiller devrait faire un appel aux citoyens de leur secteur respectif afin de les informer des assemblées publiques du conseil tel que fait Madame Morin présentement.

Il émet l'idée aussi que pour les droits exigibles des carrières sablières, ceux-ci devraient être mis en réserve pour le futur.

Madame Thérèse Morin demande à ce que le procès-verbal du 10 mai dernier soit mis sur le site Internet. Elle demande si les états financiers déposés au point 16 seront mis sur le site Internet, la réponse est oui.

Elle demande que le nominatif des règlements à adopter soit plus descriptif à l'avenir sur l'ordre du jour. Elle demande aussi des explications pour la résolution relative aux règlements d'emprunt point 19 et une explication pour la résolution de l'acquisition des lots au point 20.

Monsieur Jean Éthier réitère sa demande à ce que le nominatif des règlements à adopter soit plus précis et explicatif dorénavant.

Monsieur Robert Côté indique que dans le procès-verbal du 7 mai, il indiquait non pas qu'il ne voulait pas de voisin près de chez lui mais que la superficie du terrain voisin de sa résidence qui fait partie du règlement à portée collective article 59 n'a pas la superficie pour installer un bâtiment.

12-06-04.08

CONVENTION AVEC LA MRC MEMPHRÉMAGOG

ATTENDU QU'une liste de propriétés ayant des arrérages de taxes a été présentée à la MRC Memphrémagog pour vente lors de l'encan qui se tiendra le 14 juin prochain;

ATTENDU QUE pour certains immeubles pour lesquels les avis n'ont pu être signifiés, la MRC Memphrémagog est prête à signer une convention la dégageant, elle et ses officiers, de toute responsabilité quant à la vente pour taxes des immeubles pour lesquels la correspondance expédiée en vertu des articles 1028 et 1041 du *Code municipal* a été retournée, laquelle vente aura lieu le 14 juin 2012, au bureau de la MRC;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE Monsieur le maire ainsi que Madame la directrice générale sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la municipalité une convention avec la MRC Memphrémagog pour l'indemniser ainsi que ses officiers de toute conséquence pécuniaire pouvant résulter de la vente pour défaut de paiement de taxes des immeubles mentionnés et décrits dans ladite convention en raison de l'inobservation des articles 1028 et 1041 du *Code municipal*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

12-06-04.09

POSTES CANADA – CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du secteur partagent des odonymes semblables (Hatley, North Hatley, Sainte-Catherine-de-Hatley et le Canton de Hatley);

ATTENDU QUE chacune de ces municipalités se distingue néanmoins par un code postal unique, sauf la municipalité du Canton de Hatley et le Village de North Hatley, qui partagent le même code postal ;

ATTENDU QUE cette situation cause des erreurs et de la confusion dans l'envoi du courrier ;

ATTENDU QU'il serait opportun de mieux distinguer les deux municipalités (North Hatley et Canton de Hatley) par des codes postaux uniques;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal du Canton de Hatley demande à Postes Canada d'accorder un code postal unique à la municipalité du Canton de Hatley.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-05-07.10

PLAN D'INTERVENTION INFRASTRUCTURES

ATTENDU QUE la municipalité requiert un plan d'intervention de ses infrastructures d'aqueduc et d'égout pour appuyer toute demande financière au MAMROT;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux (2) offres de service soient :

BPR	9 300 \$
Avizo experts-Conseils	6 350 \$

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU que la municipalité accepte la soumission de Avizo experts-Conseils pour la rédaction du plan d'intervention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-05-07.11

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2012-06

Martin Primeau donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption du conseil le règlement n° 2012-06 modifiant le règlement de zonage. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

12-06-04.12

ADOPTION RÈGLEMENT N° 2012-06 PREMIER PROJET

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le premier projet du règlement n° 2012-06 modifiant le règlement de zonage. Une assemblée de consultation sera tenue le 27 juin à 19 h pour expliquer la teneur du règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

12-06-04.13

P.I.I.A. CHEMIN HIGHLAND

ATTENDU QUE la Ville de Waterville désire reconstruire le poste de pompage situé en bordure du lac Massawippi;

ATTENDU QUE le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

ATTENDU QUE le bâtiment actuel est entouré d'une haie de cèdres et qu'il serait souhaitable de conserver cette dernière suite aux travaux de reconstruction;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR D'ARCY RYAN

ET RÉSOLU QU'à la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal accepte la demande de P.I.I.A. pour le poste de pompage de la Ville de Waterville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-06-04.14

P.I.I.A. 1595 CHEMIN CAPELTON

ATTENDU QUE Madame Stacey Lancaster a déposé à la municipalité une demande de permis de rénovation de la résidence située au 1595, chemin Capelton;

ATTENDU QUE le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

ATTENDU QU'advenant que les fenêtres soient modifiées, il est recommandé qu'elles ne soient pas de couleur blanche mais plutôt de couleur beige pâle ou crème;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QU'à la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal accepte la demande de P.I.I.A. pour le 1595, chemin Capelton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-06-04.15

SUBVENTION ROUTE VERTE

ATTENDU QUE la subvention donnée par le Ministère des Transports pour la Route verte est maintenant versée aux municipalités et non aux organismes responsables de l'entretien de ladite Route verte;

ATTENDU QUE la direction du Ministère des Transports exige de la part des municipalités l'approbation du rapport d'entretien et de dépenses des organismes responsables de l'entretien;

ATTENDU QUE Destination Sherbrooke, en tant que gestionnaire mandaté par la municipalité, a présenté son rapport d'entretien pour la saison 2012;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QUE la municipalité approuve le rapport d'entretien de la Route verte sur le territoire de la municipalité pour l'année 2012 préparé Destination Sherbrooke;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ET RÉSOLU QUE la municipalité confirme les renseignements suivants :

QUE Destination Sherbrooke est mandatée pour agir comme gestionnaire du réseau cyclable;

QU'IL y a 13,4 kilomètres d'aménagements reconnus Route verte sur son territoire;

QUE l'accès à ces aménagements est libre et gratuit pour tous les utilisateurs;

ET RÉSOLU QU'une copie de la résolution soit acheminée au Ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-06-04.16

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2011

La directrice générale dépose les états financiers 2011.

12-06-04.17

RÉSERVE CARRIÈRES ET SABLIERES 2011

ATTENDU QU'IL y a lieu de créer la réserve de carrières et sablières 2011 au montant de 623 593,24 \$ tel que stipulé avec la réglementation existante;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE la municipalité crée la réserve carrières et sablières d'une somme de 623 593,24 \$ pour l'année 2011, et ce, rétroactivement au 31 décembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-06-04.18

FONDS PARCS ET TERRAINS DE JEUX

ATTENDU QU'À la suite des encaissements des frais de parcs et terrains de jeux au cours de l'année 2011, il y a lieu d'affecter au fonds parc et terrain de jeux pour 2011 un montant de 15 331,30 \$;

ATTENDU QU'À la suite d'une utilisation de la réserve de fonds parcs et terrains de jeux pour faire l'acquisition du pont de planche et filet vertical au parc Chaumière et du Manège d'un montant de 4 128,26 \$, il y a lieu d'affecter le dit montant à cet achat;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE la municipalité affecte au fonds parcs et terrains de jeux la somme de 15 331,30 \$ rétroactivement au 31 décembre 2011;

ET RÉSOLU QUE la municipalité affecte à l'acquisition du pont de planche et filet vertical pour les deux (2) parcs un montant de 4 128,26 \$ et ce rétroactivement au 31 décembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-06-04.19

RÉSERVE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

ATTENDU QUE toutes les dépenses reliées à certains règlements d'emprunt ont été réalisées, il convient de créer une réserve pour solde disponible de règlements d'emprunts fermés en 2011 qui totalise 38 023,63 \$;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU

**PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY**

ET RÉSOLU QUE la municipalité crée une réserve pour les règlements d'emprunt n° 2007-02, n° 2007-23 et n° 2009-11 qui totalise 38 023,63 \$ et qui seront refinancés en 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-06-04.20

MANDAT DE SIGNATURES - ACQUISITION DES LOTS N° 4 775 207 ET N° 4 775 210

ATTENDU QU'À la suite de l'acquisition de deux (2) lots soit n° 4 775 207 et n° 4 775 210, de la compagnie 9154-1482 Québec Inc. pour fins de parcs et terrains de jeux d'une valeur attribuée de 27 730 \$ il y a lieu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à cette transaction;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR**

ET RÉSOLU QUE la municipalité mandate le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-06-04.21

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAARRM)

ATTENDU QU'à la suite de la recommandation de notre député, Monsieur Pierre Reid, le Ministère accorde à la municipalité une subvention pour des travaux précis afin de soutenir nos efforts en matière de réfection et d'entretien de notre réseau routier;

ATTENDU QUE cette subvention est allouée cette année dans le cadre du programme d'Aide à l'amélioration du Réseau Routier Municipal 2012-2013;

ATTENDU QUE cette subvention n'est valable que pour la durée de l'exercice financier 2012-2013;

ATTENDU QUE la municipalité doit affecter cette subvention à des travaux précis sur son territoire et que ces travaux ne doivent pas faire l'objet d'aucune autre subvention;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

ET RÉSOLU QUE la municipalité informe le député Monsieur Pierre Reid des dépenses des travaux seront exécutés sur les chemins Dunant et Hatley Acres, pour un montant de quatre cent quarante-trois mille dollars (443 000 \$) conformément aux stipulations du ministère des Transports du Québec et que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-06-04.22

SOUSSION PAVAGE CHEMIN DUNANT

ATTENDU QUE la municipalité a fait un appel d'offres pour le pavage du chemin Dunant pour une distance de 959 mètres linéaires:

ATTENDU QUE la municipalité a reçu trois (3) offres suite à cet appel d'offres soient :

Nom des soumissionnaires	Prix Soumissionnés taxes incluses
Sintra Inc.	176 147,99 \$
Pavages Maska inc.	215 694,51 \$
Construction DJL Inc.	184 750,94 \$

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

ET RÉSOLU QUE le contrat pour le pavage du chemin Dunant soit accordé à Sintra inc. pour un montant de 176 147,99 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-06-04.23

SOUSSION PAVAGE SECTEUR BELVÉDÈRE SUD

ATTENDU QUE la municipalité a fait un appel d'offres pour le pavage du secteur Belvédère sud pour une distance de 1 700 mètres linéaires:

ATTENDU QUE la municipalité a reçu trois (3) offres suite à cet appel d'offres soient :

Nom des soumissionnaires	Prix Soumissionnés taxes incluses
Sintra Inc.	182 334,00\$
Pavages Maska inc.	215 694,51\$
Construction DJL Inc.	146 061,96\$

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU**

ET RÉSOLU QUE le contrat pour le pavage du secteur Belvédère sud accordé à Construction DJL inc. pour un montant de 146 061,96 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-06-04.24

DEMANDE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

ATTENDU QU'à la suite de la demande du Ministère des Transports qu'une circulation de véhicules lourds se ferait de 23 h à 7 h une seule nuit pendant le mois de juillet sur le chemin MacDonald et Belvédère vu la fermeture du pont sur la route 143 au dessus de la future autoroute 410 près du commerce *L'Ami Denis*;

ATTENDU QUE cette circulation de véhicules lourds serait d'environ 55 camions;

ATTENDU QUE nous prévoyons refaire le pavage sur une partie du chemin McDonald en juillet;

ATTENDU QUE la municipalité doit connaître la date le plus tôt possible afin de prévoir les travaux d'enrobé bitumineux pour le chemin MacDonald et aussi avertir les citoyens concernés par cette demande;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

ET RÉSOLU QUE la municipalité informe le ministère des Transports du Québec qu'elle autorise la circulation lourde sur les chemins MacDonald et Belvédère une nuit seulement de 23 h à 7 h pendant le mois de juillet à la condition d'avoir la date le plus tôt possible;

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande à ce que la signalisation soit faite par le ministère des Transports du Québec

ET RÉSOLU QU'elle exige que la signalisation pour la circulation lourde du chemin Capelton soit faite afin que les camions dorénavant ne circulent plus sur le chemin Dunant mais bien par le chemin McFarland tel que demandée depuis plusieurs mois soit depuis le début des travaux du pont Capelton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

12-06-04.25

REDDITION DE COMPTE - MINISTÈRE DES TRANSPORTS

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 106 396 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** ou un rapport spécial de vérification externe dûment complétée;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-06-04.26

LISTE DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

NOS CHÈQUES FOURNISSEURS	MONTANT
201200341 à 201200433	97 915,44 \$
Salaires mai 2012	34 026,30 \$

IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE la directrice générale procède au paiement de ces comptes le 5 juin 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-06-04.27

CORRESPONDANCE

Ministère des Transport demande de circulation
Ministère des Transports –Reddition de compte
Destination Sherbrooke

12-06-04.28

DIVERS

Monsieur Jean Éthier demande des explications quant aux deux (2) résolutions relatives au pavage du chemin Dunant et de la rue Belvédère Sud, vu que la distance du chemin Dunant est moindre mais plus chère que celle de Belvédère sud. La raison est le degré d'épaisseur de l'enrobé bitumeux.

Madame Thérèse Morin indique qu'il serait souhaitable de mettre en première page du petit journal l'adresse de notre site Internet afin que tous les citoyens pensent à le consulter.

PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY

12-06-04.29

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Claude B. Meilleur propose la clôture de la séance à 19 h 34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Pierre A. Levac, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre A. Levac
Maire

Liane Breton
Directrice générale